



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 11 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Paulraj Kanthia : « *Ecole Rudra du Ballet Bèjart Lausanne, que s'est-il passé avec la subvention alors que l'école était fermée ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi onze juin deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :